

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 29 juin 2023
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 7

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Convention de partenariat Ville de Quimper - Conservatoire de musique avec le Théâtre de Cornouaille-Scène nationale

—————
La commune de Quimper, au travers de son Conservatoire Musique Théâtre, s'associe avec le Théâtre de Cornouaille – Scène nationale de Quimper pour développer ensemble des projets à visée pédagogique, éducative, artistique et culturelle au profit des élèves du Conservatoire.

Ce partenariat répond à une volonté d'accompagner les élèves du conservatoire dans un parcours complémentaire à la formation donnée au sein de l'établissement. Ce parcours s'inscrit dans le cadre d'un dispositif intitulé « Parcours du spectateur », qui s'appuie sur les ressources du territoire en termes de diffusion artistique et plus particulièrement celles du Théâtre de Cornouaille, de sa saison de diffusion professionnelle et de son travail avec les artistes programmés.

La convention de partenariat, annexée à la présente délibération, conclue pour trois années (jusqu'en juillet 2026) régit les modalités, conditions et responsabilités des parties. Toute modification des conditions ou modalités d'exécution fera l'objet d'un avenant soumis à l'approbation du conseil municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver la convention de partenariat 2023-2026 ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à la signer.